

2023-2024 États financiers



Réseau canadien de l'eau inc.

États financiers

31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du Réseau canadien de l'eau inc.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Réseau canadien de l'eau inc. (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats et de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP LLP

Waterloo (Ontario)

Le 9 juillet 2024

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Réseau canadien de l'eau inc.

État de la situation financière

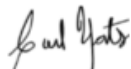
Au 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	1 254 474	1 392 521
Débiteurs	212 940	57 555
Charges payées d'avance	27 593	48 900
Total de l'actif	1 495 007	1 498 976
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	232 830	229 960
Produits reportés (note 3)	832 670	880 051
Total du passif à court terme	1 065 500	1 110 011
Actif net		
Non affecté	429 507	388 965
Total du passif et de l'actif net	1 495 007	1 498 976

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil,

[Administrateur/Administratrice]



[Administrateur/Administratrice]



Réseau canadien de l'eau inc.

État des résultats et de l'actif net

Exercice clos les 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Contrats	95 953	133 446
Subventions publiques et autres apports (note 7)	374 024	87 739
Amortissement des cotisations au Consortium municipal sur les eaux urbaines (note 3)	1 170 000	1 153 750
Droits d'inscription à la conférence	185 842	-
Autres produits	53 725	10 029
	1 879 544	1 384 964
Charges		
Personnel	1 338 796	1 145 926
Activités de fonctionnement	130 602	154 941
Conférence nationale	209 831	-
Projets et rapports	4 735	24 422
Contrats	155 038	40 948
	1 839 002	1 366 237
Excédent des produits sur les charges	40 542	18 727
Actif net à l'ouverture de l'exercice	388 965	370 238
Actif net à la clôture de l'exercice	429 507	388 965

Voir les notes ci-jointes.

Réseau canadien de l'eau inc.

État des flux de trésorerie

Exercice clos les 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	40 542	18 727
Moins : Éléments hors caisse		
Amortissement des cotisations au Consortium municipal sur les eaux urbaines (note 3)	(1 162 551)	(1 182 451)
	(1 122 009)	(1 163 724)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(155 385)	5 353
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	21 307	(2 868)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	2 870	92 724
Produits reportés reçus au cours de l'exercice (note 3)	1 115 170	1 361 252
Trésorerie provenant des (affectée aux) activités d'exploitation	(138 047)	292 737
(Diminution) augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice	(138 047)	292 737
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 392 521	1 099 784
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 254 474	1 392 521

Voir les notes ci-jointes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Description

Le Réseau canadien de l'eau inc. (le « RCE »), qui a commencé ses activités le 1^{er} mars 2001, a été constitué sous le régime de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 7 août 2003 et a reçu un certificat de prorogation en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 10 octobre 2014. Le RCE est un organisme sans but lucratif indépendant qui se spécialise dans la recherche stratégique sur l'eau et la collecte d'informations servant à la prise de décisions. Le financement de ses activités provient de différentes sources.

Le RCE a pour mission de forger des partenariats à l'échelle nationale afin de favoriser la recherche multidisciplinaire et la mise en œuvre de pratiques de gestion de l'eau et servir de catalyseur à l'innovation et à l'élaboration de solutions pratiques et concrètes pour résoudre les problèmes complexes de gestion des ressources en eau. Il remplit sa mission en établissant des partenariats multisectoriels avec des utilisateurs et des gestionnaires de ressources en eau, en plus d'élaborer et de faire appel à des initiatives visant à résoudre les problèmes d'eau jugés prioritaires par ses partenaires. Il s'en remet à l'expertise de chercheurs et de professionnels canadiens de premier plan pour appuyer ses programmes et travaille étroitement avec les gouvernements et les intervenants du milieu pour déterminer les priorités au moyen de divers mécanismes, notamment un consortium multisectoriel, des initiatives régionales et nationales bien définies et des projets ciblés menés auprès des utilisateurs finaux.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été établis conformément à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, dans laquelle figurent les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du Canada, et qui comprend les principales méthodes comptables résumées ci-dessous.

Comptabilisation des produits

Le RCE utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les paiements aux termes des contrats sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir doit servir dans l'exercice, qu'il peut être raisonnablement estimé et que sa réception est raisonnablement assurée. Les paiements reçus à l'avance aux termes des contrats sont comptabilisés à titre de produits reportés dans l'état de la situation financière lorsque l'intégralité ou une partie des travaux connexes n'a pas encore été achevée. Les produits reportés découlant des contrats sont comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats et de l'actif net pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits tirés des commandites et des droits d'inscription à la conférence nationale Blue Cities sont comptabilisés à titre de produits reportés dans l'état de la situation financière lorsqu'ils sont reçus avant l'exercice au cours duquel la conférence se tient. Ils sont comptabilisés dans le poste « Conférence » de l'état des résultats et de l'actif net pour l'exercice au cours duquel la conférence en question a lieu.

Les cotisations des membres du Consortium municipal sur les eaux urbaines sont comptabilisées à titre de produits reportés dans l'état de la situation financière et sont amorties dans l'état des résultats et de l'actif net selon la méthode linéaire sur la période d'adhésion lorsque les droits de cotisation ont été utilisés et peuvent être raisonnablement estimés, et que leur perception est raisonnablement assurée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Les subventions publiques et autres sont comptabilisées lorsque les critères pour y être admissible sont remplis.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils peuvent être raisonnablement estimés et que leur perception est raisonnablement assurée.

Apports de services

L'Université de Waterloo fournit gratuitement un espace de bureau à l'Organisme. Les apports de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, car leur juste valeur est difficile à établir.

Charges

Les charges liées au personnel comprennent les salaires et les avantages sociaux de l'ensemble des employés permanents et des employés contractuels occupant un poste à durée déterminée.

Les charges liées aux activités de fonctionnement englobent les frais d'administration, de déplacement, de réunion, de communication, de marketing, d'audit, de formation et de perfectionnement du personnel ainsi que les honoraires juridiques. Elles ne comprennent pas les charges qui sont directement liées à la conférence nationale Blue Cities, à la réalisation de projets, à la production de rapports ou aux subventions et aux contrats financés par des tiers.

Les charges liées à la conférence nationale comprennent les coûts pour l'organisation et la tenue de la conférence nationale annuelle du RCE, exclusion faite des salaires et des avantages sociaux des employés permanents et des employés contractuels occupant un poste à courte durée.

Les charges liées aux projets et aux rapports représentent les coûts, autres que les salaires et les avantages sociaux, engagés pour la recherche, le développement ou la production de données sur les sujets d'intérêt.

Les charges liées aux contrats représentent les coûts, autres que les salaires et les avantages sociaux, engagés pour remplir les exigences des subventions et des contrats financés par des tiers.

Toutes les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur lorsque l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Ultérieurement, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, la valeur de ces instruments financiers est ramenée à leur valeur de réalisation nette estimative par le biais de l'état de la situation financière.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. Sommaire des principales méthodes comptables (*suite*)

Instruments financiers (*suite*)

Le RCE comptabilise une perte de valeur dans l'état de la situation financière lorsqu'il détermine qu'un changement défavorable important est survenu au cours de la période dans le calendrier prévu ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état de la situation financière de la période au cours de laquelle la reprise a lieu.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées systématiquement dans l'état des résultats et de l'actif net au cours des périodes où l'Organisme les comptabilise comme coûts connexes pour les dépenses financées qui sont engagées. Elles sont comptabilisées lorsque l'Organisme a l'assurance raisonnable qu'il se conformera aux modalités de leur attribution et qu'il les touchera. Les subventions publiques sont comptabilisées au poste du même nom dans l'état des résultats et de l'actif net.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les débiteurs sont présentés après évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée lorsqu'elle est jugée nécessaire. Les créditeurs et les charges à payer sont établis selon ce que la direction s'attend à payer pour les biens et les services pour lesquels aucune facture n'a été reçue avant la clôture de l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

3. Produits reportés

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, le RCE a reçu des droits d'adhésion au programme du Consortium municipal sur les eaux urbaines de 1 115 170 \$ (1 361 252 \$ en 2023), lesquels englobent les droits d'inscription à la conférence nationale Blue Cities qui se tiendra à l'exercice prochain et les frais de commandite reçus à l'avance aux termes des accords d'apports. La plupart des cotisations couvrent l'année civile. Les cotisations comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les cotisations au Consortium municipal sur les eaux urbaines de 1 162 551 \$ (1 182 451 \$ en 2023) qui sont comptabilisées dans l'état des résultats et de l'actif net.

	2024 \$	2023 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	880 051	701 250
Plus :		
Montants reçus au cours de l'exercice	1 115 170	1 361 252
Moins :		
Montants comptabilisés au cours de l'exercice	1 162 551	1 182 451
Solde à la clôture de l'exercice	832 670	880 051

4. Impôts sur le résultat

Le RCE est un organisme sans but lucratif aux termes de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Il est, à ce titre, exonéré d'impôts.

5. Nature et ampleur des risques financiers

La direction est d'avis que les instruments financiers du RCE n'exposent pas ce dernier à des risques importants de taux d'intérêt, de crédit, de change, d'illiquidité ou de prix autre.

Le RCE n'est pas exposé de façon importante à un client ou à une contrepartie en particulier.

6. Gestion du capital

Pour gérer le capital et le fonctionnement des activités, le RCE mise sur les liquidités à sa disposition. L'objectif du RCE est de disposer de liquidités suffisantes pour continuer à fonctionner et à saisir les occasions lui permettant de soutenir davantage la communauté. Ce besoin est pris en considération dans la préparation du budget annuel et dans la surveillance des flux de trésorerie et des résultats de fonctionnement réels par rapport au budget. Au 31 mars 2024, le RCE atteignait son objectif de disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses obligations courantes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

7. Subventions publiques

Au cours des exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, le RCE a reçu des subventions de différentes agences gouvernementales, dont Services aux Autochtones Canada (« SAC »), le ministère du Patrimoine canadien, le Centre de collaboration nationale des maladies infectieuses (le « CCNMI ») et l'Agence de la santé publique du Canada (l'« ASPC »).

Le tableau suivant présente les produits tirés des subventions publiques par donateur ou par programme :

	31 mars 2024				
	SAC	Ministère du Patrimoine canadien	CCNMI	ASPC	Total
Subventions publiques	36 301	4 750	-	262 973	304 024

	31 mars 2023				
	SAC	Ministère du Patrimoine canadien	CCNMI	ASPC	Total
Subventions publiques	13 700	-	25 000	49 039	87 739

Conseil d'administration 2023-2024



**Président
Carl Yates**
Yates Water
Management Inc.



Susan Ancel
EPCOR Water
Services Inc.



Albert Cho
Xylem Inc.



Andrew Farr
Région de Halton



**Theresa
McClenaghan**
Association
canadienne
du droit de
l'environnement



Cheryl Nelms
Metro Vancouver



Ricky Soni
KPMG





cwn-rce.ca



bit.ly/CWN-LinkedIn